



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71
Mel : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr
Site internet : www.cfdtcheminots.org

Table ronde GPEC (2^{ème} réunion) du lundi 08 septembre 2008

Déclaration préliminaire CFDT

Madame la Directrice,

Au Journal Officiel du 5 septembre 2008, est paru le décret n° 2008-894 du 3 septembre 2008 qui signe la casse des 35 heures. La CFDT invite l'entreprise à ne pas s'inscrire dans ce texte, eu égard à l'accord 35 heures qu'elle a signé avec des Organisations Syndicales dont la CFDT Cheminots. Accord dont l'esprit est d'obtenir pour les Cheminots un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Ce décret prévoit notamment dans son article 1 :

« Les Agents de la Société nationale des chemins de fer français, sur leur demande et en accord avec l'employeur, peuvent renoncer à tout ou partie des journées ou demi-journées de repos acquises jusqu'au 31 décembre 2009 au titre de la réduction du temps de travail par l'attribution de jours de repos. Les demi-journées ou journées travaillées à la suite de l'acceptation de cette demande donnent lieu à une majoration de salaire au moins égale au taux de majoration de la première heure supplémentaire applicable à l'entreprise. Les heures correspondantes ne s'imputent pas sur le contingent d'heures supplémentaires ».

Ce texte est la traduction du travailler plus pour gagner plus que nous refusons.

Pour la CFDT, le travail des Cheminots doit se traduire par un meilleur déroulement de carrière, un meilleur salaire, et une garantie de maintien du pouvoir d'achat. A ce propos, la CFDT espère que ce qui sera mis au pot de la négociation salariale par l'entreprise sera à la hauteur des attentes légitimes et urgentes des cheminots.

De plus, les problèmes et les incidents que connaît l'entreprise dans la période montrent qu'elle manque cruellement de moyens humains, financiers et techniques.

Il est donc nécessaire de développer l'emploi et non le réduire. Réduire l'emploi à la SNCF, c'est bien l'intention du gouvernement au travers de ce nouveau texte de loi qui ne manquerait pas d'alourdir le climat social à la SNCF s'il était mis en œuvre.

Enfin, la CFDT refuse de voir à nouveau réaliser des économies sur le dos des Cheminots et sur le niveau d'emploi à la SNCF. Nous pointons là le nouveau plan d'économie de 100 M€ décidé par l'entreprise, au regard du dividende qu'elle verse à l'État, des investissements qu'elle réalise à la place de RFF en Ile de France et sur des infrastructures FRET, ainsi que des augmentations des péages qu'elle verse à RFF. Ces trois éléments représentent à eux seuls un montant total équivalent à trois fois celui du plan d'économie mis en place par l'entreprise.

Nous espérons que l'entreprise ne mettra pas de zèle à appliquer ce décret.

La délégation CFDT